

Entre canon(s) et textes bibliques

Que traduire ?

Pierre-Maurice Bogaert

DANS **RECHERCHES DE SCIENCE RELIGIEUSE 2018/1 Tome 106** , PAGES 53 À 71
ÉDITIONS **FACULTÉS LOYOLA PARIS**

ISSN 0034-1258

ISBN 9782913133785

DOI 10.3917/rsr.181.0053

Date de mise en ligne : 17/01/2018

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-recherches-de-science-religieuse-2018-1-page-53?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Facultés Loyola Paris.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Entre canon(s) et textes bibliques

Que traduire ?

par **Pierre-Maurice Bogaert**

Université catholique de Louvain

Quel texte copier ? Quel texte imprimer ? Quel texte diffuser ? Et puisque les éditions critiques en langue originale ne sont le plaisir que de quelques-uns, quel texte traduire ? La question que se posait le scribe à Jérusalem, à Alexandrie, à Carthage ou à Rome : quel texte copier ?, n'est pas différente de celle que se posaient les imprimeurs, et elle ressemble à celle que se pose l'éditeur d'une bible aujourd'hui : quel texte traduire ? Le judaïsme hellénistique avait dû répondre à cette question. À chaque tournant de son expansion, depuis la Pentecôte, l'Église a été confrontée au besoin de traduire. Les paroles les plus précieuses de Jésus ne sont enregistrées qu'en grec.

À la question posée, la réponse passe par l'inventaire de textes disponibles, par le choix d'un exemplaire parmi d'autres et par l'évaluation critique des exemplaires concurrents. Nous constaterons que l'inventaire (le canon) a varié sur ses frontières, que les textes ont passé par des essais répétés de normalisation qui n'ont fait souvent que démultiplier la variété. Nous constaterons aussi que la transmission est soumise à la traduction : hébreu ou araméen, grec, latin, français ou allemand ou anglais, etc., si l'on s'en tient à l'Occident latin. La traduction fait apparaître de façon claire tous les phénomènes que la critique observe dans une simple copie. Elle ne peut cacher qu'elle actualise, qu'elle commente et aussi, dans la mesure où chaque livre biblique est repris dans le tout organique d'une bible, qu'elle uniformise et normalise.

La question n'est pas vaine. On sait les diverses solutions retenues par les bibles récentes pour le livre d'Esther : la TOB donne distinctement l'hébreu et la Septante (désormais LXX) ; les autres bibles catholiques insèrent, plus ou moins adroitement, les « suppléments » du grec dans la trame de l'hébreu. En présentant l'édition de la *vetus latina* d'Esther qui venait de paraître et qui ajoutait un témoin fondamental à la multiplicité¹, j'écrivais en conclusion : « Mais alors quel texte faut-il commenter ? Le cas d'Esther est à certains égards un cas particulier, mais ce n'est pas une exception. Il révèle les complexités virtuelles d'une exégèse qui se veut canonique ; il ouvre aussi un champ intéressant à l'application de l'exégèse narrative, puisque dans le cas d'Esther, la cohérence narrative sert d'argument. » J'énumérais la forme hébraïque, la forme longue commune dans la LXX, et la forme hybride voulue par Jérôme et devenue vulgate, qui éloigne les suppléments de leur place naturelle. S'y ajoutaient le texte grec dit lucianique (ou antiochien ou alpha) et la *vetus latina*. Je mentionnais pour finir la *Nova Vulgata*². La question n'est pas vaine, et elle ne se limite pas à des variantes ponctuelles et au livre d'Esther ; elle se pose aussi pour l'Exode et les Prophètes. Dans plusieurs cas, il s'agit de nouvelles rédactions, de refontes complètes, et les lieux variants doivent être considérés comme l'affleurement d'une réécriture globale.

Ces prémisses quelque peu présomptueuses peuvent se développer en trois temps, autour des trois mots de l'en-tête : Des titres de livres au(x) canon(s) ; des effets de la canonicité sur le texte (critique textuelle entre autres) ; la traduction comme thermomètre de la réception.

Des titres aux listes et aux canons

Des titres et des listes

Qu'est ce qu'un canon³ ? Abstraction faite de l'aspect proprement biblique, toute décision sur le contenu d'un corpus – pensons par exemple à la bibliothèque augustinienne d'Hippone dont le catalogue nous est transmis par Possidius – suppose des titres d'ouvrages, titres reçus ou donnés pour

1. J.-Cl. HAELEWYCK, *Hester*, « *Vetus Latina* » 7/3, Herder, Freiburg, 2003-2008, et C. VIALLE, *Une analyse comparée d'Esther TM et LXX. Regards sur deux récits d'une même histoire*, BETL 233, Peeters, Leuven/Paris/Walpole MA, 2010.

2. P.-M. BOGAERT, « Les formes anciennes du livre d'Esther. Réflexions sur les livres bibliques à traditions multiples à l'occasion de la publication du texte de l'ancienne version latine », dans *Revue théologique de Louvain* 40, 2009, p. 66-77.

3. J'ai eu au moins deux occasions d'approfondir la « physique » du canon : « Aux origines de la fixation du canon, scriptoria, listes et titres. Le *Vaticanus* et la Stichométrie de Mommsen », dans J.-M. AUWERS et H.J. DE JONGE (Éds), *The Biblical Canons*, BETL 163, Peeters, Leuven, 2003, p. 153-176 ; « Les frontières du canon de l'Ancien Testament dans l'Occident latin », dans R. GOUNELLE et Jan JOOSTEN (Éds), *La Bible juive dans l'Antiquité*, « Histoire du texte biblique » 9, Éds. du Zèbre, Prahins (Suisse), 2014, p. 41-95. Pour la bibliographie, qui alourdirait excessivement le présent article, j'y renvoie.

l'occasion, et une énumération ordonnée de ceux-ci. Il en était déjà ainsi lorsque Callimaque au III^e siècle avant Jésus-Christ à Alexandrie établissait les « Tableaux (πίνακες) des écrivains ayant brillé en tout domaine culturel et des œuvres qu'ils ont composées ». Il ne pouvait le faire qu'à l'aide de titres, c'est-à-dire à partir des noms des œuvres et de leurs auteurs. Louis Holtz a utilement synthétisé les données et signalé les pièges de l'identification par les titres⁴. Les auteurs ne signent pas tous leurs œuvres, ou encore celles-ci circulent sans leur contrôle. Plusieurs œuvres peuvent porter le même titre. Pour éviter l'équivoque, l'incipit, c'est-à-dire les premiers mots de l'œuvre, a aussi servi à l'identification. Dans la tradition rabbinique, la plupart des livres de la Bible hébraïque sont désignés par leur incipit, ainsi *Bereshît* pour la Genèse. Mais dans la tradition gréco-latine ancienne, l'incipit est une précision en complément du titre.

À l'aide des titres, il est donc possible de constituer des listes et d'énumérer par exemple toutes les œuvres de Platon ou d'Aristote, ce qui permet d'authentifier celles qui sont nommées et de rendre apocryphes ou douteuses celles qui ne le sont pas. La liste elle-même peut signaler le doute sur l'authenticité. L'autorité de la liste tient à celui qui l'a établie, à condition qu'on le connaisse. Ces listes, qui ont au moins une portée pratique, comportent un principe de classement qui peut varier, mais qui est souvent annoncé ou reconnaissable. Elles ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité, elles peuvent servir des fins utilitaires. Pour revenir à l'Antiquité grecque, nous observons la tendance de regrouper le trio des grands dramaturges, les dix orateurs attiques, etc. Plus tard, sans doute sous Hadrien, se fit un choix de tragédies pour chacun des trois dramaturges, sept pour Eschyle et Sophocle, dix pour Euripide. Ici l'on voit poindre le rôle du libraire : il s'agit moins de faire une liste authentique que de faire un choix de pièces à recopier⁵. Ces listes et ces choix ont parfois reçu des modernes le nom de « canon » ; il n'est pas employé par les anciens pour les œuvres profanes ; il servira assez tôt pour la Bible dans le christianisme⁶. Ces façons de mémoriser les grands noms et de choisir des œuvres a été décisif pour la transmission.

Sans listes et donc sans titres, il n'y a pas de canon. Nous sommes partis des œuvres et de leurs titres pour aller jusqu'aux listes et aux choix. Reprenons maintenant les choses dans l'ordre inverse. Voulant assurer la

4. L. HOLTZ, « Titre et incipit », dans J.-Cl. FREDOUILLE, M.-Ô. GOULET-CAZÉ, Ph. HOFFMANN, P. PETITMENGIN, *Titres et articulations du texte dans les œuvres antiques*, EAA 152, Institut d'Études Augustiniennes, Paris, 1997, p. 469-489.

5. Voir par exemple L. MÉRIDIÉ, *Euripide*. Tome I, Les Belles Lettres, Paris, 1925, p. 11 ; A. LIPPOLD, art. « Sophokles », dans *PWRE* IIIA, 1929, col. 1080 ; P.E. EASTERLING, art. « Canon », dans *The Oxford Classical Dictionary*, Oxford University Press, 31996, p. 286-287.

6. Chez les Pères grecs, Eusèbe de Césarée, Athanase, etc. (C.W.H. LAMPE, *A Patristic Greek Lexicon*, Oxford, 1961, s.v.) ; Rufin, Jérôme, Bachiarus, Augustin chez les Pères latins (*Thesaurus Linguae Latinae*, art. « canon », t. III, col. 274, sens 6 et 7 ; art. « canonicus », *ibid.* col. 275).

diffusion correcte des œuvres d'un auteur, le libraire grec ou latin devait rechercher les rouleaux et les *codices* utiles. Il part d'une liste. Un rouleau ne contient jamais qu'une œuvre assez courte ; le codex pourra très tôt en regrouper plusieurs et, avec le progrès de la technique, en regrouper de multiples et de plus longues. Dès que cela fut techniquement, « codicologiquement » possible, les *scriptoria* firent copier tous les livres bibliques en un seul codex, des pandectes, contenant Ancien et Nouveau Testament. C'est donc dans les *scriptoria* que va se décider le choix des œuvres à copier. Des érudits y ont certainement fait jouer leur influence, et les libraires tiennent compte de la demande. Une fois le choix arrêté, il faut décider des textes à copier et dans quel ordre. La liste de titres et chaque titre ne garantissent de soi ni la qualité ni l'homogénéité des textes ainsi nommés et groupés.

Qu'en est-il des textes ? Dans une bibliothèque comme celle d'Alexandrie, il n'y a que très peu de textes traduits. La tradition des œuvres poétiques, dramatiques, rhétoriques, composées en grec, est contrôlée et commentée par des scholies savantes. Les problèmes textuels sont notés, sinon résolus. On ne triche pas facilement avec un hexamètre dactylique ou avec les anapestes de la tragédie. La Bible, la Bible grecque tout au moins, va poser d'emblée des questions nouvelles. L'Ancien Testament est pour la plus grande part une traduction, et donc il est, au moins implicitement, relatif à un autre texte. Quand il s'agit du Pentateuque, donc de la Tora traduite en grec, il tient son autorité éloignée de Moïse à quoi s'ajoute une autorité rapprochée venant de sa réception par les Ptolémées⁷ ; l'exactitude de sa transmission devient un enjeu juridique. Quand au Nouveau Testament, quoique composé en grec, il propose aux philologues des questions nouvelles, car sa première diffusion n'a pas suivi les canaux des grandes œuvres littéraires.

Des listes aux canons

Pas plus pour le Nouveau Testament que pour l'Ancien, la notion de canon n'est une donnée immédiate. Pour le Nouveau Testament, on le conçoit aisément : les Évangiles et les Lettres ont circulé d'abord indépendamment. Pour la Bible hébraïque dont les chrétiens ont fait leur Ancien Testament, la notion de canon, avec l'existence de listes qu'il suppose ne s'imposait pas d'emblée. Les communautés juives de langue grecque n'étaient pas unanimes sur l'inventaire des livres reçus, et les communautés chrétiennes ont hérité de ces légères variations.

Listes anciennes dans le judaïsme

Il est tentant de voir dans la Bible hébraïque le catalyseur ayant amené la cristallisation du Nouveau Testament et donc de la Bible chrétienne.

Cependant il n'est pas aisé de dater les débuts d'un « canon » hébreu, d'une liste reconnaissant l'autorité mosaïque ou prophétique. Il faut éviter deux excès. Ce n'est pas parce que nous ne pouvons pas prouver que les manuscrits bibliques à Qumrân y sont reconnus comme tels qu'il faut mettre en doute leur autorité proprement scripturaire ; certains sont cités et commentés dans d'autres œuvres. Inversement, il y a dans l'ensemble qumrânien des œuvres qui ont eu, au moins sur le plan pratique, une autorité comparable à celle des textes bibliques, ainsi le *Rouleau du Temple*, ou qui ont été reçues ensuite dans certaines communautés juives puis chrétiennes comme Écriture, les *Jubilés* et *Hénoch*.

Les traditions juives connaissent deux façons de compter leurs livres saints. Le chiffre vingt-quatre est implicite dans l'énumération qu'en donne le traité *Baba Bathra* 14b du Talmud de Babylone ; il est explicite dans quelques midrashim qui mettent en relation le nombre des livres avec les vingt-quatre classes lévitiques (1 Ch 23–28 ; 24, 4), avec l'offrande des vingt-quatre taureaux (Nb 7, 88) ou avec les ornements au nombre de vingt quatre des filles de Sion (Is 3, 18-24). On interprète ainsi *IV Esdras* 14, 45 (94 moins 70), œuvre juive composée vers 100 de notre ère. Il existe aussi des traces d'un compte de vingt-deux livres. C'est le chiffre que propose explicitement Flavius Josèphe dans le *Contre Apion* I, § 340, même s'il reste délicat de décider comment il arrive à ce chiffre⁸. Hilaire de Poitiers, complétant Origène, observe que les deux chiffres se rapportent au nombre des lettres de l'alphabet, 24 en grec, 22 en hébreu⁹.

Listes de libraires et canons

À s'en tenir au monde latin, l'inventaire fait par nous des livres cités comme Écriture chez Tertullien et surtout chez Cyprien est très proche du canon officiel des conciles africains de la fin du IV^e siècle. Cependant la plus ancienne liste que nous possédions, la Stichométrie de Mommsen, a pour auteur un libraire africain, peut-être donatiste, vers 350. Elle est accompagnée d'indications stichométriques – calculant le nombre de lignes, stiques ou *uersus*, mesurant seize syllabes – qui avaient pour but de fixer le prix des copies. Cette liste porte non seulement sur la Bible, Ancien Testament et Nouveau Testament, mais aussi sur les œuvres de saint Cyprien¹⁰. Il s'agit à l'évidence de la *vetus latina*, en *codices* multiples, car chez les Latins, les bibles en un volume ne sont attestées avec certitude qu'au VI^e siècle.

8. Sur ce sujet, je prépare un article qui pourra s'intituler « Un canon biblique en vingt-quatre livres. Les Anciens de l'Apocalypse, l'alphabet et Homère ».

9. HILAIRE DE POITIERS, *Commentaires sur les Psaumes*, P. Descourtieux éd., SC 515, Éd. du Cerf, Paris, 2008, p. 150-153.

10. Celui-ci est sans doute le premier écrivain chrétien à avoir reçu un statut particulier d'autorité : on a conservé deux listes anciennes de ses œuvres (CPL 54 et 55).

Cependant, à l'exemple de saint Athanase et du canon de sa *Lettre festale* 39 datée de 367, tout en s'en distinguant sur des points importants, les conciles africains, surtout celui de Carthage (397), puis saint Augustin dans le *De doctrina christiana*, et le pape Innocent I^{er} (405) proposent une liste des Écritures canoniques. Donc autour de 400 les Églises latines, de Carthage et de Rome, ont ressenti le besoin de fixer un canon (le mot est employé). Est-ce pour faire pièce à Jérôme, qui prônait un canon court selon l'hébreu (Ep. 53 *ad Paulinum*, en 394), ou pour contrer le priscillianisme accusé d'accueillir des écrits hérétiques ? Il est peu probable que ce soit contre les donatistes qui, sur ce point, ne cherchaient pas à se distinguer. Quoi qu'il en soit, l'autorité ecclésiastique s'investit clairement. Jérôme et Rufin, qui tous deux fournissent des listes, ne témoignent que pour eux-mêmes et leur milieu, Jérôme qui n'énumère que les livres de la Bible hébraïque¹¹, Rufin qui groupe les livres traduits du grec et les appelle *libri ecclesiastici*¹².

Le « canon » de Carthage et de Rome se distingue de celui d'Athanase dans le traitement des deutérocanoniques et de la place accordée au *Pasteur d'Herma*s. Il se distingue de celui du concile de Trente, en particulier sur les titres et sur le contenu (je ne tiens pas compte ici de l'ordre des livres, qui a pourtant son importance) :

Afrique et Rome (vers 400)	Concile de Trente (1546)*	Sixto-clémentine (1592)	Titres actuels abrégés (BJ/TOB)
I, II, III, IIII Regnorum simul et Ruth	Ruth, quatuor Regum	Ruth, I, II, III, IIII Regum	Rt 1 et 2 S ; 1 et 2 R
I, II Paralipomenon	duo Paralipomenon	I, II Paralipomenon	1 et 2 Ch
I Esdras			III <i>Esdras</i>
II Esdras	Esdrae primus et secundus qui dicitur Nehemias	I, II Esdras	Esd, Ne
Psalterium (avec ou sans le Ps 151)	Psalterium... centum quinquaginta psalmodum	Psalterium (1-150)	Ps 1-150
Salomonis libri V (III)	..., Sapientia, Ecclesiasticus	..., Sapientia, Ecclesiasticus	..., Sg, Si
Hieremias	Ieremias cum Baruch	Ieremias, Lamentationes, Baruch 1-6	Jr, Lm, Ba 1-5, L'tr (Ba 6)
* La liste de Trente reprend celle qui avait été insérée dans le <i>Decretum pro Iacobitis</i> du concile de Florence (1442) avec deux explications: <i>Esdra Neemia</i> devient <i>Esdrae primus et secundus qui dicitur Nehemias</i> ; 150 (donc pas 151) psaumes.			

11. JÉRÔME, Ep. 53 *ad Paulinum*, inc. *Frater Ambrosius...*, lettre qui, à partir du IX^e siècle, sera mise en tête de presque toutes les bibles, avec pour effets contradictoires de proposer un canon « court » différent du contenu réel long, et d'attribuer le tout à saint Jérôme.

12. RUFIN, *Expositio Symboli*, 35-36 (éd. M. Simonetti, CC SL 20, p. 170-171).

Ce tableau demande un commentaire. Et d'abord à propos des titres :
– Ruth se rattache aux Règnes de façon explicite dans les listes d'Augustin et d'Innocent I^{er} ; cela justifie l'emploi du terme *eptaticus* pour désigner les sept premiers livres de la Bible¹³.

– *Regnorum* rend le titre grec des quatre livres des Règnes. Transformé plus tard en *Regum*, il peut tromper, et il n'est pas rare de voir confondu *II Regum* (2 Samuel) avec 2 Rois. Dans la bible hébraïque (et pour Jérôme), Samuel et Rois font chacun un livre ; il suffit d'ouvrir une bible hébraïque pour s'en rendre compte (BHS, p. 503 et 617). Ils ont été subdivisés chacun en deux, quatre au total, tardivement sur le modèle de la *vetus latina* qui suivait la LXX¹⁴.

– Les deux livres d'Esdras mentionnés dans les anciennes listes grecques et latines correspondent aux deux livres de la LXX, le premier qui est notre *III Esdras* (devenu non canonique chez les Latins) et le second qui correspond à notre Esdras-Néhémie. Rappelons que l'hébreu, le grec, le latin, Jérôme y compris, font d'Esdras-Néhémie un seul livre avec Esdras comme titre. Pour correspondre aux listes canoniques qui donnaient deux livres d'Esdras, l'Esdras de Jérôme a été coupé en deux : I Esdras et II Esdras ; Néhémie n'est devenu le titre de II Esdras que secondairement¹⁵.

– Le Psautier grec et vieux latin, y compris le *Gallicanum* devenu vulgate, a souvent un Ps 151 qui est la signature davidique du Psautier et se lit entre autres à Qumrân. Absent de la Bible hébraïque, il n'a finalement pas été retenu dans la liturgie, qui emploie cependant le *Gallicanum*, et il a finalement été éliminé.

– La dénomination de l'Ecclésiastique, son attribution à Salomon, et d'une façon générale le statut canonique de Sagesse et Siracide ont soulevé des questions théoriques, mais les Pères latins les ont couramment cités. Je n'entre pas ici dans la question. On constate dans les canons anciens, d'Afrique et de Rome, des variantes prenant en compte seulement trois livres de Salomon.

– À côté de Jérémie, Trente mentionne expressément Baruch, qui, dans les listes anciennes, est inclus implicitement dans Jérémie, sans titre propre. Les Pères latins le citent comme Jérémie. Jérôme ne l'a pas traduit. Mais ni les listes latines anciennes ni celle de Trente ne mentionnent les Lamentations. Celles-ci, attribuées à l'auteur du livre prophétique, sont

13. P.-M. BOGAERT, « *Eptaticus*. Le nom des premiers livres de la Bible dans l'ancienne tradition chrétienne grecque et latine », dans J.-Cl. FREDOUILLE et al. (Éds), *Titres et articulations* (cité *supra* n. 4), p. 313-337.

14. P.-M. BOGAERT, « La bipartition de Samuel et des Rois dans les bibles latines. Pourquoi et depuis quand ? », dans H. AUSLOOS, B. LEMMELIJN (Éds), *A Pillar of Cloud to Guide. Text-critical, Redactional and Linguistic Perspectives on the Old Testament in Honour of Marc Vervenne*, BETL 269, Peeters, Leuven, 2014, p. 335-352.

15. P.-M. BOGAERT, « Les livres d'Esdras et leur numérotation dans l'histoire du canon de la Bible latine », dans *Rev. bénéd.* 110, 2000, p. 5-26 ; Id., « IV Esdras (2 Esdras ; 4-5-6 Ezra) dans les Bibles latines », dans *Rev. bénéd.* 125, 2015, p. 266-304.

incluses implicitement dans Jérémie, aussi bien par la *vetus latina* que par Jérôme. Ce dernier attache ce livre court à Jérémie sans le distinguer¹⁶.

– Les suppléments grecs d’Esther et de Daniel, que Jérôme avait traduits, sont compris implicitement dans les mentions de ces deux livres, ne serait-ce que par l’expression *in ueteri uulgata latina editione*, mais aussi par le contexte des discussions conciliaires.

Si, par delà les titres, l’on considère le contenu, le canon de Trente a éliminé du canon latin, tel qu’il était vers 400 et tel qu’il se présentait dans la majorité des bibles du XIII^e siècle et après, le livre que nous appelons communément *III Esdras*, largement parallèle à Esdras-Néhémie, perdant ainsi le « Récit des pages », avec le célèbre éloge de la vérité, commenté par Thomas d’Aquin (*Quaestiones quodlibetales* XII, 14, art. 1). Il élimine aussi explicitement le Psaume 151. Il assure clairement la canonicité de la Sagesse et de l’Ecclésiastique.

Encore les libraires : les bibles en un volume

Balancés entre les listes officielles et celle de Jérôme ou de Rufin, les premiers libraires qui voulurent proposer une bible latine en un volume durent décider du choix des textes et de leur ordre¹⁷. Nous avons à ce sujet quelques témoignages anciens : Cassiodore qui décrit ses « pandectes » bibliques, les restes d’une bible palimpseste de León vers 600, l’*Amiatinus*, bible copiée dans le monastère double de Wearmouth et Jarrow en Northumbrie vers 700, et une Bible carolingienne de Saint-Germain-des-Prés qui a conservé les indications d’ordre et les subdivisions de son modèle, pouvant remonter, selon Bonifatius Fischer, au milieu du V^e siècle. Dans ces pandectes, la *vetus latina* recule au profit des traductions de Jérôme, et les deutérocanoniques sont traités de façons diverses, mêlés aux autres livres dans l’*Amiatinus*, distingués à la façon de Rufin (*libri ecclesiastici*) dans le modèle de la Bible de Saint-Germain-des-Prés. Dans la Bible de León, très lacunaire, notre *IV Esdras* suivait I-II Esdras (Esd-Ne), donc à l’intérieur même de la Bible, sans distinction (Ambroise cite longuement *IV Esdras* comme Écriture). Le modèle de la Bible de Saint-Germain-des-Prés avait Tobie, Judith, les cantiques bibliques, 1 Maccabées et Matthieu selon des textes vieux latins, ainsi que le *Pasteur d’Hermas*. Quant à l’*Amiatinus*, copié dans l’entourage de Bède, il se rapproche de très près de notre canon et de

16. Non seulement Jérôme ne suit pas l’usage rabbinique qui place Jérémie parmi les Prophètes postérieurs et Lamentations parmi les Écrits, dans le groupe des Cinq Rouleaux, mais encore il ne sépare pas les deux ; les Lamentations suivent sans titre propre. Les plus anciens manuscrits ne laissent pas de doute sur ce point (P.-M. BOGAERT, « Le livre de Baruch dans les manuscrits de la Bible latine. Disparition et réintégration », dans *Rev. bénéd.* 115, 2005, p. 286-342 ; voir p. 294-295). Cette indistinction se retrouve dans des bibles tardives en Espagne et au Portugal (Id., « Bulletin de la Bible latine VII/5 », 432, dans *Rev. bénéd.* 112, 2002, p. 166).

17. Il n’est pas possible d’entrer ici dans le détail ; voir *The New Cambridge History of the Bible*, T. I, Cambridge, 2013, p. 503-526, et T. II, Cambridge, 2012, p. 69-92.

la Vulgate. Dans les pandectes tendant à regrouper les traductions selon l'hébreu, c'est le Psautier *iuxta Hebraeos* qui prévaut logiquement, mais il n'est conservé que dans l'*Amiatinus*. Baruch fait défaut, certainement dans l'*Amiatinus* et vraisemblablement dans les autres. La plus ancienne Bible témoin de Baruch est celle, wisigothique, de Cava (au plus tôt du début du IX^e s.). Et il est probable que, sans son utilisation liturgique parmi les lectures des vigiles des Pâques et de Pentecôte, Baruch n'aurait jamais été réintégré dans les bibles et dans le canon.

Sans entrer dans les détails, les mêmes difficultés se présenteront aux chefs de *scriptoria* carolingiens. Deux écoles se distinguent : Orléans sous la mouvance de Théodulfe et dans la tradition wisigothique, veillant à distinguer le canon hébraïque des livres traduits du grec, et Tours sous la mouvance d'Alcuin, mêlant les deux catégories. Ces deux écoles se rejoignent en ce que, globalement, le choix des textes (non de l'ordre) concorde largement, tant sur les versions de Jérôme que pour les livres non traduits par lui. Théodulfe sauve Baruch qui restera longtemps absent de la lignée prolifique des bibles alcuiniennes. Théodulfe, Alcuin, déjà Angilram à Metz, et d'autres anonymes visent, chacun de sa façon, à être fidèle à la tradition.

Le rôle des Bibles géantes qui furent nombreuses dans l'un et l'autre camp à l'époque de la réforme grégorienne (1050-1150) n'est pas négligeable, mais c'est au XIII^e siècle que la recherche universitaire va influencer le plus profondément sur le texte et plus encore sur sa présentation. La notion de canon ne joue pas comme telle, bien qu'elle soit implicite. En effet, le Décret de Gratien et ses commentaires, restaient équivoques¹⁸, pris entre les affirmations limitatives de Jérôme et les usages et listes traditionnelles hérités de la *vetus latina*. L'université et la librairie parisiennes vont jouer un rôle très important en généralisant un ordre des livres, en faisant prévaloir une série de prologues et, sinon un texte, un type de texte, et surtout en introduisant une division en chapitres (attribuée à Étienne Langton) qui va devenir universelle, les chapitres eux-mêmes étant subdivisés en lettres pour permettre une référencement constante en particulier dans les concordances. C'était là une nouveauté presque révolutionnaire et destinée à un long avenir¹⁹. Ces bibles ont toujours l'*Oratio Manasse* après les Chroniques et *III Esdras*, tenu implicitement pour canonique et commenté par Thomas d'Aquin.

L'invention de l'imprimerie et la Bible à 42 lignes (Gutenberg) vont constituer un agent décisif de fixation : ordre des livres en particulier, avec désormais quatre livres d'Esdras parmi les livres historiques. Toutes les bibles latines imprimées (sauf une ou deux) dépendent de celle de Gutenberg.

18. *Les frontières* (cité n. 3), p. 64.

19. En permettant de citer des bribes de textes sans référence au contexte, les concordances sont à l'origine d'une utilisation mécanique de la Bible par certains théologiens.

Une intervention proprement confessionnelle sur le canon intervient cependant, et elle vient des Réformés, Luther et Calvin. Non seulement ils tranchent une question disputée en distinguant la catégorie des apocryphes, grosso modo nos deutérocanoniques, mais aussi ils modifient l'usage en les plaçant entre l'Ancien et le Nouveau Testament. Une liste canonique des livres bibliques avait été promulguée à l'occasion du concile de Florence dans le *Decretum pro Iacobitis* (1442), mais sans conséquence sur la copie et l'impression des bibles latines. C'est l'intervention confessionnelle réformée qui a conduit les autorités ecclésiastiques catholiques à réagir en fixant une liste et en commanditant une édition officielle. La liste de Trente (1546) a réglé la préparation et l'impression de la Bible de Sixte-Quint (1590) et celle de Clément VIII, la Sixto-clémentine de 1592-1593. Des instances érudites avaient été chargées d'en fixer le texte.

Effets de la canonicité sur la transmission des textes

Il y a donc une « physique » du canon. Des théologiens et des libraires agissant de concert ont donné forme au texte de la Bible telle que nous la connaissons. Les listes anciennes ont joué un rôle dans le choix des œuvres en les nommant par leurs titres ; ils ne sont guère intervenus dans le choix d'un texte. Libraires, responsables des *scriptoria* et scribes sont ici à la manœuvre. Encore fallait-il que les empereurs ou les évêques fournissent les moyens.

Un texte

Un des effets de la reconnaissance d'autorité, de la canonicité s'il s'agit des livres bibliques, est la volonté ou le souhait de fixer un texte et, dans certains cas complexes, le choix et même la constitution d'un texte reconnu. Deux tendances alors se font jour. L'une consiste à ne rien omettre et donc à donner l'avantage au texte long sur le texte court ; l'autre vise à donner un texte pur et n'hésite donc pas à proposer, le cas échéant, un texte court. On trouve déjà ces deux tendances chez les éditeurs d'Homère ou d'autres auteurs antiques. Dans l'histoire de la Bible latine, un exemple frappant (il n'est pas le seul) est I-II Samuel. Le texte hébreu de ce livre est généralement plus court que la LXX et donc que la *vetus latina*. Lorsque la traduction de Jérôme sur l'hébreu court prévalut, on s'aperçut que certains passages connus par ailleurs manquaient et assez tôt on compléta la traduction de Jérôme par de nombreuses interpolations tirées de l'ancienne version faite sur la LXX. Dès lors deux textes de la traduction de Jérôme se répandirent, l'un court, correspondant à la volonté de Jérôme, et l'autre long. Le texte long eut le mérite d'accréditer la traduction de Jérôme, puisqu'il répondait à

tous les besoins et à toutes les questions, selon le principe « qui peut le plus peut le moins ». Les scribes ultérieurs, comparant les exemplaires se rendirent compte de ces « plus » et de ces « moins » souvent sans en connaître la raison et, au gré de chacun, les conservaient ou les supprimaient²⁰. Les bibles de Théodulfe (Orléans) ont un maximum d'interpolations, celles d'Alcuin (Tours) un minimum ; mais toutes seront marquées par le phénomène.

Autre effet du canon sur la transmission et la traduction. Jérôme a paraphrasé du bout des doigts Tobie et Judith, il n'a pas touché aux Maccabées, à la Sagesse, au Siracide et à Baruch. Cette circonstance nous a valu la conservation de plusieurs formes vieilles latines de ces livres.

Autre effet encore: la constitution d'appareils de gloses ou de commentaires. Une des formes assez communes de la diffusion de la Bible à partir du XII^e siècle et ensuite est la *Glossa ordinaria*. On reconnaît ces pages typiques où quelques lignes du texte biblique sont entourées en zones concentriques de gloses et d'extraits de commentaires patristiques. À vrai dire, d'autres textes, juridiques en particulier, sont l'objet du même traitement, et il a été conservé dans les éditions du Talmud. À elle seule cette présentation est une marque d'autorité.

Contre ces accroissements, qui ne vont pas sans scories – choix des textes longs, incorporation de gloses –, les humanistes vont lutter dans leurs éditions des auteurs grecs et latins, et les Réformateurs les suivront dans leurs éditions de la Bible. La Bible de Robert Estienne de 1540 représente à cet égard un remarquable aboutissement, et elle a servi tacitement aux érudits catholiques qui, dans le sillage du concile de Trente, ont travaillé à l'édition de ce qui sera la Sixto-clémentine (1592). À cet imprimeur et libraire parisien réfugié à Genève l'on doit la numérotation des versets supposant préalablement la division en chapitres des bibles parisiennes du XIII^e siècle et la fixant ainsi définitivement. Introduite par Robert Estienne à partir de 1553 dans les bibles de Genève, elle se généralise presque instantanément dans toutes les bibles, y compris hébraïques et grecques, en raison de sa commodité.

Une Vulgate

L'emploi du mot *vulgata* est significatif d'un canon allant se précisant. *Vulgata* désigne à l'origine la version « commune », la LXX et sa traduction latine, sans autre précision ; c'est dans ce sens qu'il est utilisé par Jérôme et Augustin. L'idée générale, mais imprécise, d'un canon et du texte qu'il véhicule est sous-entendue dans l'emploi du mot.

20. Le même phénomène se manifeste pour les Proverbes et le Cantique des cantiques. Pour Samuel, voir R. WEBER, « Les interpolations du livre de Samuel dans les manuscrits de la Vulgate », dans *Miscellanea G. Mercati 1*, Studi e Testi, 121, Vatican, 1946, p. 19-39.

Grégoire le Grand, dans sa lettre à Léandre en tête des *Moralia in Iob*, déclarait se servir tant de l'ancienne version que de la nouvelle : *nunc nouam nunc ueterem [...] quia sedes apostolica [...] utraque utitur*²¹. En pratique, il se sert surtout de la nouvelle, donc de la traduction de Jérôme sur l'hébreu qu'il s'abstient de nommer. Sur ce point, la suite lui donnera raison ; cette version prévaudra. L'influence de Jérôme apparaît encore dans le fait qu'il ne range les Maccabées que parmi les livres qui peuvent servir *ad aedificationem* (ce sont les termes de Jérôme)²².

Aujourd'hui, le mot « vulgate » risque de devenir équivoque. Non seulement, on identifie la vulgate aux traductions de Jérôme, ce qui est inexact, mais encore le mot est employé dans deux autres sens. Les versions de Jérôme sur l'hébreu s'étant généralisées depuis les Carolingiens, le mot *vulgata* fut donné, à partir du XVI^e siècle seulement, au contenu, devenu habituel et pour l'essentiel assez stable des bibles à cette époque²³, même si elles incorporent souvent quelques textes qui seront exclus du canon. C'est dans ce sens, mais limitativement, que l'emploie le concile de Trente : *in veteri vulgata latina editione ; uetus et uulgata editio*²⁴. Je constate que la *Nova Vulgata* (aussi nommée *Neovulgata*), tend à être désignée simplement « *Vulgata* », ce qui est trompeur. Cette traduction nouvelle, révisant librement les traductions latines de Jérôme et les autres, n'est pas sans mérite ; elle dit bien par son titre ce qu'elle voudrait être, une *Vulgata*, non ce qu'elle est déjà, puisque elle se sait *Nova*. La *Vulgata* donnait son nom à l'usage, la *Nova Vulgata* propose un usage nouveau²⁵. On n'en contestera pas le contenu global ; c'est une autre question de savoir si tous les choix textuels sont heureux, ils sont du moins réfléchis. Le terme « vulgate » comporte donc au bout du compte une valeur ajoutée dont on se dispute le prestige. Il n'y a pas à dénier aux autorités liturgiques le souhait de normaliser l'usage : Charlemagne et Louis le Pieux avaient donné l'exemple. Il

21. CC SL 143, p. 7, lignes 225-229.

22. *Moralia in Iob* XIX, 21 ; CC SL 143 A, p. 983, lignes 47-49, en quoi il reprend les mots de Jérôme, *Prologus in libris Salomonis*, dans R. WEBER et al. (éds), *Biblia Sacra*, WB, Stuttgart, 1969, 2007⁵, p. 957, l. 20-21. Voir R. COURTRAY, « Les Maccabées dans l'œuvre de Jérôme. De la libération juive à la véritable victoire dans le Christ », dans M.-F. BASLEZ et O. MUNNICH (Éds), *La mémoire des persécutions. Autour des livres des Maccabées*, « Revue des Études Juives », Peeters, Paris/ Louvain/Walpole, 2014, p. 385-397.

23. E.F. SUTCLIFFE, « The name "Vulgate" », dans *Biblica* 29, 1948, p. 345-352 ; A. ALLGEIER, « *Haec vetus et vulgata editio*. Neue wort- und begriffsgeschichtliche Beiträge zur Bibel auf dem Tridentinum », dans *Biblica* 29, 1948, p. 353-391. – L'emploi du mot « vulgate » pour désigner le Psautier est particulier, puisque ce n'est pas le *luxta Hebraeos* qui est devenu vulgate.

24. DZ 1504, 1505.

25. A. GARCÍA-MORENO, *La Neovulgata. Precedentes y actualidad*, Universidad de Navarra, Pampelune, 2^e éd., 2011. Je viens de lire O.G. DAY, « The Latin Vulgate as an "auxiliary tool" of translation. Historical perspectives in *Liturgiam Authenticam* », dans *Questions liturgiques. Studies in Liturgy* 97, 2016, p. 141-170. – Dès le titre de cet article utile, il y a équivoque dans l'emploi du mot « Vulgate », puisqu'il y est essentiellement question de la *Nova Vulgata*. Toute traduction latine de la Bible n'est pas vulgate ; les humanistes, Érasme, Castellion, Vatable ont traduit les originaux en latin, en s'inspirant plus ou moins de la version reçue.

reste que fondamentalement l'Église reçoit la Bible avant de la donner, et elle la reçoit telle que la lui livre une histoire complexe où la traduction a joué d'emblée un rôle, s'il est vrai que la première annonce de l'Évangile ne s'est pas faite en grec. C'est de traduction maintenant qu'il va être question.

Textes traduits à traduire : traductions en cascade

Qui dit canon dit autorité. Les traductions sont le véritable thermomètre de la réception du canon. L'histoire de la Bible est une histoire de traductions.

Une bible traduite

Nous vivons après Babel. Il faut s'incliner devant l'humble attitude de la Bible d'Osty et Trinquet qui, dans quelques rares passages, ont renoncé à traduire²⁶. Traduire la Bible est une tâche impossible et nécessaire. L'abondance de la documentation et l'impossibilité de remonter à un texte original tant dans l'Ancien Testament que dans le Nouveau devraient décourager éditeurs et traducteurs. Reconnaissons un signe de la Providence dans le fait qu'à aucun moment le découragement n'a prévalu, bien au contraire.

Éditer et traduire, deux tâches moins différentes qu'il n'y paraît à première vue. Composer une œuvre et la comprendre (pour la traduire peut-être) met en œuvre diverses disciplines littéraires. Si la traduction de Jérôme selon l'hébreu a prévalu sur le *vetus latina*, en dépit des préventions de nature théologique soulevées par Rufin et par Augustin, c'est en raison de son style. La vieille-latine, juxta-linéaire du grec, faisait pâle figure à côté du génie latin de Jérôme. Augustin lui-même n'a pas pu y résister dans certaines occasions²⁷. Et cependant les traductions de Jérôme sur l'hébreu, bien moins littérales qu'on est accoutumé de le croire, n'ont reçu de statut officiel dans l'Église latine qu'avec les Carolingiens et un statut canonique qu'avec le concile de Trente, plus précisément avec les Bibles issues de ses décisions (1590 et 1592).

L'éditeur d'un texte antique et, le cas échéant, son traducteur doivent simultanément maîtriser les disciplines de l'antiquité, tant les règles de la composition, de la grammaire, de la métrique, etc., que les usages de la diffusion, paléographie, codicologie, etc. Ils doivent aussi faire l'histoire de

26. E. OSTY et J. TRINQUET, *La Bible*, Seuil, Paris, 1973 : « Lorsque le texte est irrémédiablement corrompu, nous n'avons pas cru devoir lui inventer un sens, mais nous avons indiqué la lacune par de petits points. » (p. 8). On trouvera un exemple en Jb 36, 19-20 (p. 1148 et note).

27. M. MOREAU, « Sur un commentaire d'Amos. *De doctrina christiana* IV,vii,15-21, sur Amos VI,1-6 », dans A.-M. LA BONNARDIÈRE (Éd.), *Saint Augustin et la Bible*, BT 3, Beauchesne, Paris, 1986, p. 313-322.

la transmission jusqu'à eux. Pour l'éditeur d'une traduction, la complexité des données augmente en progression géométrique. Au bout du compte, on peut poser la question de cette façon : y a-t-il une Bible catholique ? Et si oui, en quel sens ?

Une Bible catholique

Y a-t-il une Bible catholique ? Nous vivons après la Pentecôte. La question ne se pose plus guère qu'à propos des traductions. Une première réponse consiste à rappeler que la Bible est un livre à géométrie variable. Il y a la Tora des Samaritains et des Sadducéens ; il y a le Tanak (Lois, Prophètes, Écrits) du judaïsme ; il y a « la Bible qui est toute la Sainte Écriture » des protestants, comportant la Bible hébraïque et le Nouveau Testament. Il y a la Bible des catholiques qui incluent dans leur Ancien Testament ce que nous appelons aujourd'hui les deutérocanoniques, livres ou formes augmentés de livres d'origine juive, mais transmis en grec. Toute bible complète qui omettrait l'un de ces livres ne serait pas catholique. Ce n'est pas qu'une question de quantité. Inclure le Nouveau Testament dans les Écritures, associer Ancien et Nouveaux Testaments dans un même codex, comme ce fut le cas, dès que la technique le permit, dans le *Sinaiticus* et le *Vaticanus* de la Bible grecque, est une décision théologique qui a une portée herméneutique sur l'ensemble. La Genèse prend un surcroît de sens lorsqu'elle est en correspondance avec l'Apocalypse, et l'Apocalypse ne serait pas compréhensible sans référence à la Genèse et aux Prophètes. La présence des deutérocanoniques transmis en grec, qui font historiquement, littérairement et théologiquement le pont entre les deux Testaments, est un ciment qui les unit²⁸. Ces livres permettent de comprendre sur le fond d'une continuité mieux définie ce qui fait la nouveauté du Nouveau Testament. La tradition d'un canon long, fondée sur le grec et comportant des livres étrangers à la tradition rabbinique, remonte très haut et caractérise les Églises méditerranéennes, en particulier l'Église latine. Cette tradition a souffert d'une très longue indécision sur le contenu. Elle a dû résister à l'opposition du plus réputé des biblistes parmi les Pères latins, saint Jérôme, et contourner son canon « court » auquel bien plus tard encore un Nicolas de Lyre restait attaché. Paradoxalement, la Bible officielle issue des décisions de Trente (1546), la Sixto-clémentine de 1592, n'a pas répudié totalement quelques écrits non retenus par le Concile mais que les bibles latines depuis le XIII^e et le XIV^e siècle incorporaient presque toujours, l'*Oratio Manasse*, *III Esdras* et *IV Esdras*. Elle les place en appendice avec un chapeau explicatif. Ce faisant, elle se distingue de l'usage protestant qui groupe les apocryphes entre les deux Testaments comme un « intertestament ». Dans les deux

28. J'ai longuement développé ce point : « Les compléments deutérocanoniques dans la Bible. Un "intertestament" canonique », dans *Revue théologique de Louvain* 38, 2007, p. 473-487.

confessions, le maintien d'apocryphes dûment enregistrés comme tels (la liste diffère), établit une frontière tout en respectant des usages distincts.

Le traducteur comme l'éditeur doit décider d'un ordre des livres : alors que Théodulfe et d'autres distinguaient les livres deutérocanoniques²⁹, Alcuin les mettait à une place plus naturelle. Aujourd'hui la BJ et la TOB se distinguent principalement par cette différence d'ordre.

La liste des livres et leur statut ne sont pas les seuls indices extérieurs d'une Bible catholique. Au début du XVII^e siècle, dans le contexte de la Contre-réforme où les traductions françaises sont suspectes, on trouve dans certaines éditions qui veulent faire acte de « catholicisme » un traité des « Moyens pour discerner les Bibles orthodoxes d'avec celles que l'Église ne reçoit » (Rouen, 1624) ou encore des « Moyens pour discerner les Bibles françoises catholiques d'avec les Huguenotes » (Pierre Frizon, Paris, 1621). La façon de rendre certains mots de l'hébreu et du grec peut servir de signal : « prêtre » ou « sacrificateur ». En réalité, ce n'est pas tant la traduction elle-même qui caractérise le caractère confessionnel d'une bible que tout ce qui l'entoure : introductions, arguments, annotations, tables, etc. À cet égard, il est utile de rappeler que la discipline catholique, au moins dans les pays francophones, a jadis interdit spécifiquement les bibles annotées, pour cette raison que l'annotation était apte à insinuer la Réforme. Plus tard, il y eut un renversement de situation. C'est au titre de son annotation tirée des Pères catholiques que la traduction de Lemaistre de Sacy recevra finalement les autorisations nécessaires à sa diffusion en France³⁰. Et je suis près de croire que, au même titre que la traduction de Luther et que la King James Version (Authorized Version) dans leurs domaines respectifs, la Bible de Port-Royal a constitué un tournant important dans l'histoire de la langue et de la culture françaises. Aujourd'hui la discipline a changé, mais des règles existent. Et elles touchent en particulier l'utilisation de la Bible dans la liturgie. Faut-il parler de censure ? Il est évident que celle-ci ne se manifeste plus dans le contexte actuel comme elle pouvait le faire jadis. L'autorité reste en mesure de faire connaître son avis, préalablement et a posteriori³¹. Tout récemment elle s'est largement investie dans l'édition de la Traduction liturgique de la Bible³².

Après avoir dit qu'il y a assurément des bibles catholiques au sens confessionnel du terme, il faut ajouter que la Bible passe les délimitations confessionnelles. Il y a des Bibles catholiques, la Bible appartient aussi aux

29. Voir « Les frontières du canon » (cité n. 3), p. 91-93.

30. B. CHÉDOZEAU, *Port-Royal et la Bible. Un siècle d'or de la Bible en France 1650-1708*, Nolin, Paris, 2007, p. 62 : « Paix de l'Église et présence de notes », p. 70 : « Benoît XIV et les notes explicatives ». Voir aussi : Nicolas FONTAINE, *Mémoires ou histoire des Solitaires de Port-Royal*, éd. critique par P. Thouvenin, Champion, Paris, 2001, p. 943.

31. Faut-il rappeler ici le cheminement houleux de la « Bible des communautés » ?

32. Voir une présentation par le responsable principal du chantier : H. DELHOUGNE, « La nouvelle Traduction liturgique de la Bible », dans *Lettre de Ligugé* n° 348, avril 2014, p. 5-20.

catholiques ; elle n'appartient pas qu'à eux. Et c'est heureux. Pour trois raisons au moins.

a. La valeur testimoniale de l'Écriture dans le christianisme tient à ce qu'elle précède l'avènement du Christ. Sa valeur testimoniale dans le catholicisme tient à ce qu'elle précède toutes les divisions entre chrétiens. La Bible tient dans le christianisme un rôle complexe, fondé sur une extériorité partielle. L'Ancien Testament précède la Pentecôte. Une fois mis par écrit, le Nouveau Testament acquiert une vie propre: *scripta manent*. C'est bien le même Esprit Saint qui parle et agit à tous les stades, mais il agit comme en dialogue avec lui-même. L'Église se reconnaît dans l'Écriture comme dans un miroir. Quelque souhait que l'on ait eu (ou que l'on ait encore aujourd'hui) d'apporter des retouches, des éclaircissements, des mises à jour – qu'on pense au célèbre *comma johanneum*: les trois témoins célestes de 1 Jn 5, 7 –, le texte se défend contre tout empiètement. Il s'en défend, mais il n'en sort pas indemne. Qu'on pense aux deux formes divergentes des Actes des Apôtres. Le texte apparaît alors comme le lieu de la première réflexion théologique, comme le ferment de la tradition. Un test actuel de cette situation est l'autonomie scientifique des éditions critiques. Encore aujourd'hui (et c'était déjà le cas il y a soixante ans, quand j'étais initié à l'exégèse), les éditions couramment utilisées de la Bible hébraïque, de la LXX, du Nouveau Testament grec sont le fait de savants en majorité non catholiques et diffusées par des sociétés bibliques protestantes. Et sans doute cela vaut-il mieux même pour les catholiques. D'ailleurs les Qaraïtes du X^e siècle semblent bien avoir été pour la bible hébraïque ce qu'ont été les Protestants pour le Nouveau Testament grec, les plus minutieux gardiens du texte³³. Cela revient à dire que la Bible n'appartient à personne. Elle se reçoit, elle doit se recevoir dans la conscience de ses origines.

b. L'autonomie des éditions critiques, des commentaires, et le voisinage des traductions non confessionnelles, avec leurs introductions et leurs appareils de notes, sont aussi des garanties de sérieux en même temps que des garde-fous pour les traductions légitimement et franchement confessionnelles. Elles sont plus convaincantes que les éditions catholiques, même les plus érudites, pour prendre en flagrant délit les traductions fondamentalistes ou tendancieuses. Les chrétiens et les catholiques ne peuvent pas faire n'importe quoi de la Bible. Elle n'appartient pas qu'à eux. Même si l'on n'était pas d'accord en droit avec cette dernière affirmation, il faudrait encore tirer les conséquences du fait. Pareille observation vaut spécialement pour la Bible juive dont les chrétiens ont fait leur Ancien Testament: elle est lue et interprétée par les chrétiens, sans cesser d'appartenir au judaïsme. Il y a une histoire juive du texte hébreu.

c. La Bible, selon ses périmètres variables, avec chacune de ses parties appartient aussi à la littérature et à la culture universelles. Le théologien et l'exégète ne peuvent manquer d'être déconcertés par les méthodes du comparatisme et du structuralisme ou par les approches très personnelles de grands écrivains et artistes, même catholiques. Paul Claudel est loin de faire l'unanimité des biblistes, mais il est heureux que Claudel ait lu dans sa jeunesse le chapitre 8 des Proverbes et qu'il ait conservé l'amour de l'Écriture jusqu'à son dernier souffle. L'influence de fond que la Bible n'a cessé d'exercer sur les plus grands des écrivains athées ou agnostiques ajoute à son crédit sans le fonder. Ce qui peut paraître équivoque aux croyants montre que la Bible précède et qu'elle dépasse son lecteur. Mais aussi que serait-elle sans ce lecteur ?

La réflexion sur les traductions de la Bible, et plus immédiatement en français, peut se faire en concertation avec ceux qui, dans les universités ou au sein d'autres confessions, sont attelés au même travail. Le problème n'est pas seulement de savoir comment traduire fidèlement en fonction de divers publics, il est aussi de reconnaître que, en toute hypothèse, les traducteurs – ou les équipes de traducteurs – impliquent dans leur travail non seulement leur propres convictions, mais encore l'image qu'ils se font des lecteurs qu'ils visent³⁴.

Pour l'heure, il est clair que les croyants n'ont plus le monopole des publications sur la Bible. Nous ne sommes même plus ce « siècle qui veut croire », selon l'heureuse expression de Lucien Febvre au sujet des contemporains de Rabelais³⁵. Vaudrait-il mieux qu'une chrétienté minorisée soit seule à lire une Bible à son propre usage, sans que la réalité qui l'encerclle le questionne et sans que, en retour, la Bible comme un ferment travaille le monde qui l'entoure ? Dans ce monde nouveau il est utile et nécessaire que chrétiens et catholiques gardent l'usage de la Bible.

Conclusion

La publication des textes originaux et celle des versions anciennes se font aujourd'hui selon des principes critiques non confessionnels. Tout au plus y perçoit-on des sensibilités diverses. La recherche sur les doubles ou même triples traditions s'est développée surtout, mais pas seulement, chez les catholiques. Les clivages sont aujourd'hui tout autres que jadis, et les recherches sur la LXX se sont généralisées.

34. Dans une même langue, les mots aussi changent de sens ou prennent des connotations nouvelles.

35. L. FEBVRE, *Le problème de l'incroyance au XVI^e siècle. La religion de Rabelais*, Albin Michel, Paris, 1942, p. 491.

En matière littéraire et théologique, les conclusions mathématiques sont rares, et la sensibilité confessionnelle peut utilement jouer un rôle. Les choses se compliquent lorsqu'il s'agit de traduire. Quelque texte que l'on traduise et quelque public que l'on vise, la complexité du passé se rappellera toujours, sinon au traducteur et aux lecteurs qu'il vise, du moins à ses critiques. Rien ne pourra empêcher que l'Ancien Testament ne se présente, dès le départ, sous deux formes distinctes, la grecque d'abord principalement avec sa liste longue, l'hébraïque ensuite, plus courte. La LXX a désormais droit de cité en exégèse, et des traductions en sont proposées en français, en allemand, en anglais, en espagnol. Le Nouveau Testament se réfère tantôt à la LXX, tantôt à l'hébreu ou à des formes targumiques de l'hébreu. Les Pères se réfèrent presque uniquement à la LXX et à sa traduction latine, la théologie ne peut les oublier.

Même le Nouveau Testament se présente avec des questions critiques importantes : la finale de Marc, le récit de la femme surprise en adultère, les différences entre les synoptiques. Cependant, à s'en tenir à la liste des livres, le Diatessaron et les Évangiles apocryphes ont été assez tôt écartés ; l'Apocalypse a failli disparaître en Orient ; l'Épître aux Hébreux a été lente à s'inscrire dans la liste des Pauliniennes en Occident ; l'Épître aux Laodicéens a trouvé place dans de nombreux manuscrits de la bible latine. Aujourd'hui, le texte grec du Nouveau Testament est consensuellement stable.

Mais il ne suffit pas qu'un texte prétendument original soit fixé pour que les traducteurs d'hier et d'aujourd'hui s'entendent. Les textes, hébreu et grec, même quand on ne peut les dire « originaux », auront toujours à se rappeler aux paraphrases modernes, même si celles-ci sont inévitables ; elles ne font que prolonger les relectures anciennes. Car il arrive que le texte embarrasse. Là où les traducteurs grecs de la LXX en Is 6, 9-10 contournaient l'implication trop immédiate de la causalité divine dans l'endurcissement du peuple selon l'hébreu, le Nouveau Testament aussi vacille si l'on compare Mt 13, 13-15 à Mc 4, 11-12 et plus encore si l'on observe les édulcorations dont témoignent les variantes³⁶. Aujourd'hui comme hier, même lorsqu'il s'agit du Notre Père, le traducteur ne sait quel chemin prendre, de la traduction littérale ou de la paraphrase et, dans ce cas, laquelle.

La marge d'incertitude, que ce soit dans l'établissement du texte ou dans sa compréhension, ouvre un espace de réflexion constructive qu'il ne faut pas combler au rabais. L'image que nous tenons aujourd'hui d'un livre maniable de quelque mille pages date du XIII^e siècle. Avec les progrès de la technique du livre, le canon est devenu une réalité physique omniprésente. Mais attention ! Ce canon est vivant. Animée de l'intérieur

36. R. GRYSOY, « La vieille-latine, témoin privilégié du texte du Nouveau Testament. L'exemple de Matthieu 13, 13-15 », dans *Revue théologique de Louvain* 19, 1988, p. 413-432 ; voir p. 424 : « l'histoire de ce texte se ramène à celle de son édulcoration ».

et tournée vers l'extérieur, la Bible constitue l'ossature d'une tradition. Encore faut-il que la moelle au-dedans des os la régénère, sous peine de fossilisation, et que la chair qui l'enveloppe soit irriguée et bénéficie de la lumière du jour, sous peine de stérilité. Le souffle sur les ossements desséchés et le grand vent de Pentecôte disent bien ces deux façons dont l'Esprit parle aux Églises.